



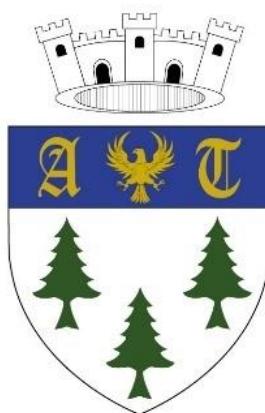
# DICRIM

---

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Mis à jour le 01/09/2018

### Commune d'ANDON



Hôtel de Ville  
23 place Victorin Bonhomme  
06750 ANDON  
Tel : 04 93 60 45 40  
Fax : 04 93 60 02 23  
Mail : [mairie@andon.fr](mailto:mairie@andon.fr)

## Sommaire

Le mot du maire .....	2
Définitions .....	3
Qu'est-ce qu'un « risque ».....	3
La notion de « risque majeur » .....	3
Les signaux d'alerte à la population .....	4
Les numéros utiles .....	4
Pour en savoir plus.....	4
Les risques naturels.....	5
Le risque inondation .....	5
Les phénomènes.....	5
Le contexte de la commune .....	5
Historique de la commune .....	5
Consignes de sécurité .....	7
Le risque feu de forêt.....	8
Le phénomène.....	8
Le contexte de la commune .....	8
Historique .....	8
Consignes de sécurité .....	10
Le risque mouvements de terrain.....	11
Le phénomène.....	11
Le contexte de la commune .....	11
Historique des principaux mouvements de terrain de la commune .....	11
Consignes de sécurité .....	14
Le risque sismique .....	15
Le phénomène.....	15
Le contexte de la commune .....	15
Historique .....	15
Consignes de sécurité .....	16
Les phénomènes météorologiques exceptionnels .....	17
Consignes en cas d'orages.....	17
Consignes en cas de neige verglas.....	18
Consignes en cas de grand froid.....	19
Consignes en cas de canicule .....	20
Consignes en cas de vent violent .....	21
Rappel des consignes générales dans tous les cas.....	22

## **Le mot du maire**

Madame, Monsieur,

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour but de vous présenter les différents risques naturels et technologiques auxquels vous êtes exposés.

Il concerne tous les habitants de la commune, la protection de tous est une nécessité car il, est impératif que les personnes soient prévenues et mises en sécurité lors d'un évènement exceptionnel.

L'information préventive et la sensibilisation des populations sur les précautions à prendre dans de tels cas permettent de limiter le nombre de victimes et les dégâts matériels.

Bien informé, chacun doit respecter les règles, les consignes et les informations météorologiques, les signaux d'alerte...

Nous vous recommandons la lecture de ce document.

## Définitions

### Qu'est-ce qu'un « risque »

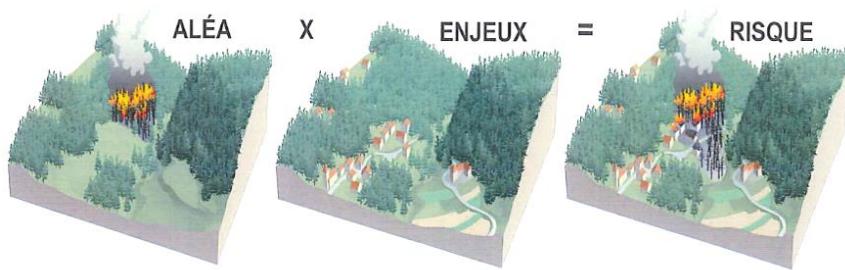
Aléa : c'est la probabilité qu'un phénomène naturel potentiellement destructeur se produise

Les enjeux sont liés à la présence humaine (personnes, habitations, activités économiques, infrastructures...)

Le risque peut donc se définir comme la confrontation d'un aléa et d'une zone géographique (par exemple la commune) ou existent des enjeux.

$$\text{RISQUE} = \text{ALEA} \times \text{ENJEUX} = \text{RISQUE}$$

Exemple pour un risque d'incendie de forêt l'aléa peut avoir différentes sources comme un pyromane, un accident : mégot ou encore la chaleur ou une ligne électrique. Selon la zone géographique de l'aléa, l'enjeu sera différent. En effet, un feu peut se déclarer en pleine forêt, brûler de nombreux hectares et présenter un risque faible pour la population. Alors qu'un autre feu même moindre, déclenché proche d'habitations présentera un risque fort.



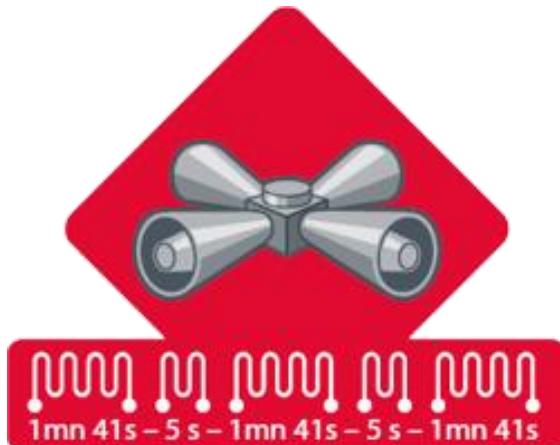
### La notion de « risque majeur »

Le risque majeur est un évènement naturel ou humain qui menace les hommes, leurs biens ou l'environnement et occasionne des dégâts importants.

Ils sont regroupés en 3 grandes familles :

- ***les risques naturels*** : inondations, mouvements de terrains, séismes, tempêtes, feux de forêt, avalanches, cyclones et éruptions volcaniques
- ***Les risques technologiques*** : ils regroupent les risques industriels, nucléaires, transports de matières dangereuses, rupture de barrage
- ***Les risques liés aux activités humaines*** : transport (accident de chemin de fer, chute d'avion), risques sanitaires.

## Les signaux d'alerte à la population



En cas d'évènement majeur, la population sera avertie grâce aux sirènes présentes dans la commune (Mairie de Thorenc et de Andon) qui diffuseront le signal d'alerte (ci-dessus) ; Les services municipaux peuvent également utiliser un véhicule équipé de haut-parleur pour avertir les citoyens de tout changement de consigne.

## Les numéros utiles

Numéros utiles	
Pompiers (à partir d'un poste fixe)	18
Secours (à partir d'un portable)	112
Police secours	17
SAMU	15
Météo France	04 92 29 48 48
ERDF	0 800 123 333

## Pour en savoir plus

- Les documents règlementaires PLU (Plan Local d'Urbanisme), les PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels), ainsi que les documents d'information préventive (DICRIM, DDRM, DCS) sont consultables en mairie. Pour plus de renseignements 04.93.60.45.40 ou <http://www.ville-andon.fr>
- Portail dédié aux risques majeurs du ministère de l'environnement, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire : <http://prim.net>
- Site météo-France : <http://meteo.fr>

## Les risques naturels

### Le risque inondation

#### Les phénomènes

On parle d'**inondation de plaine** quand une rivière sort de son lit mineur, dans lequel elle s'écoule habituellement et occupe son lit moyen, voire son lit majeur. Dans la commune, ce risque provient de La Lane sur le secteur de Thorenc et du Loup sur le secteur d'Andon

Une **crue torrentielle** est issue de l'augmentation brutale du débit d'un cours d'eau à forte pente, la principale menace est liée aux matériaux qu'elles transportent. Ces derniers peuvent constituer un embâcle (barrage naturel créé par une accumulation de flottants tels que le bois mort)

#### Le contexte de la commune

La commune d'Andon se situe à cheval sur 3 bassins versant :

-au Nord : La Lane, affluent de l'Artuby lui-même bassin versant du Verdon

-au centre : Le Loup, fleuve côtier

-au Sud : Le vallon de la Moulière, affluent de la Siagne, fleuve côtier également

Les débordements de la Lane et du vallon de la Moulière ne concernent que des terres naturelles.

Le Loup peut localement déborder en cas de fortes précipitations, mais cela concerne principalement des terres et le secteur du Pont du Loup.

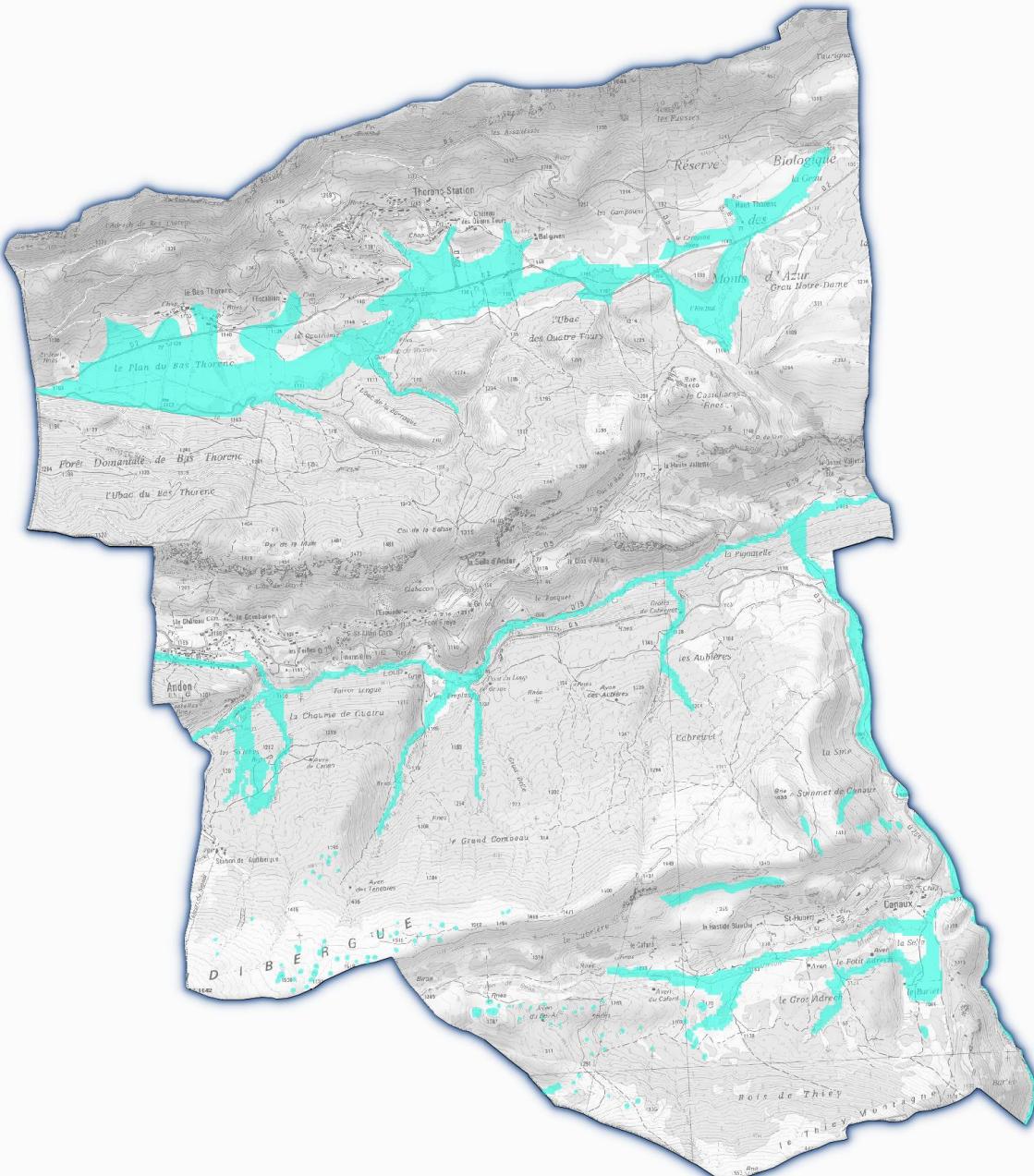
En règle générale, la forte pente des cours d'eau et le charriage important lors de chaque crue peuvent entraîner :

- Soit la destruction de ponts ou de digues par creusement du lit et sapement des berges
- Soit le débordement du cours d'eau dans son lit majeur par accumulation de matériaux dans le lit mineur.

#### Historique de la commune

Type de catastrophe	Début évènement	Fin évènement	Arrêté	Publication JO
Inondations et coulées de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
Inondations et coulées de boue	04/11/2011	06/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Inondations et coulées de boue	03/11/2014	05/11/2014	29/12/2014	06/01/2015

## L'enveloppe approchée des inondations potentielles



Sources : DDTM06, Agence de l'eau Rhône Méditerranée, IGN.

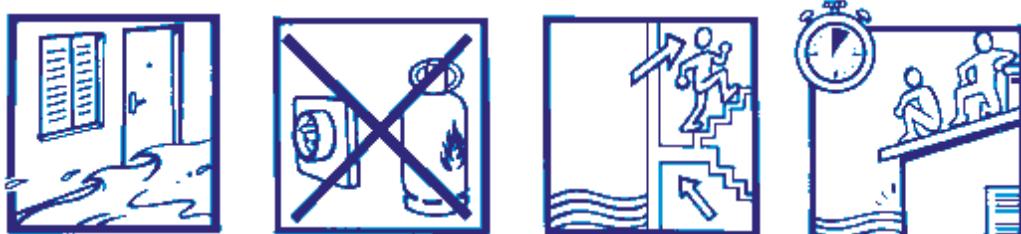
## Enveloppe approchée des inondations potentielles

### Potentielle Echelle

1:45 000

## Consignes de sécurité

AVANT	PENDANT	APRES
<p>Placez hors d'eau les meubles et objets précieux, denrées alimentaires et produits dangereux</p> <p>Prévoyez les équipements minimums (radio à piles, réserve d'eau potable, papiers personnels, médicaments,...)</p>	<p>Informez-vous de la montée des eaux et des consignes par la radio</p> <p>Utilisez les dispositifs de protection temporaires si nécessaire (batardeaux,...)</p> <p>Réfugiez-vous en un point haut préalablement repéré : étage, colline, zone de refuge...</p> <p>Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école</p> <p>N'évacuez les lieux que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés</p> <p>Ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture)</p> <p>Signalez, depuis les étages, votre présence et attendez les secours.</p>	<p>Respectez les consignes</p> <p>Informez les autorités de tout danger</p> <p>Aidez les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.</p> <p><b>Concernant vos locaux</b></p> <p>Aérez, désinfectez à l'eau de javel</p> <p>Chauffez dès que possible</p> <p>Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche</p> <p>En cas de sinistre, contactez votre assurance dans les plus brefs délais.</p>



## Le risque feu de forêt

### Le phénomène

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. On étend la notion de feu de forêt aux incendies concernant des formations subforestières de petite taille : le maquis, la garrigue, et les landes. Pour se déclencher et se propager le feu à besoin des 3 conditions suivantes :

- Une source de chaleur (flamme, étincelle) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêt par imprudence (travaux agricoles et forestiers, mégots, barbecues, dépôts d'ordures), accident ou malveillance.
- Un apport d'oxygène : le vent qui active la combustion et favorise la dispersion d'éléments incandescents lors d'un incendie.
- Un combustible (végétation) : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau..) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...)

### Le contexte de la commune

La commune d'Andon a une superficie totale de 5 439 hectares. Près de 3 100 hectares demeurent boisés et sont donc particulièrement sensibles aux feux de forêt.

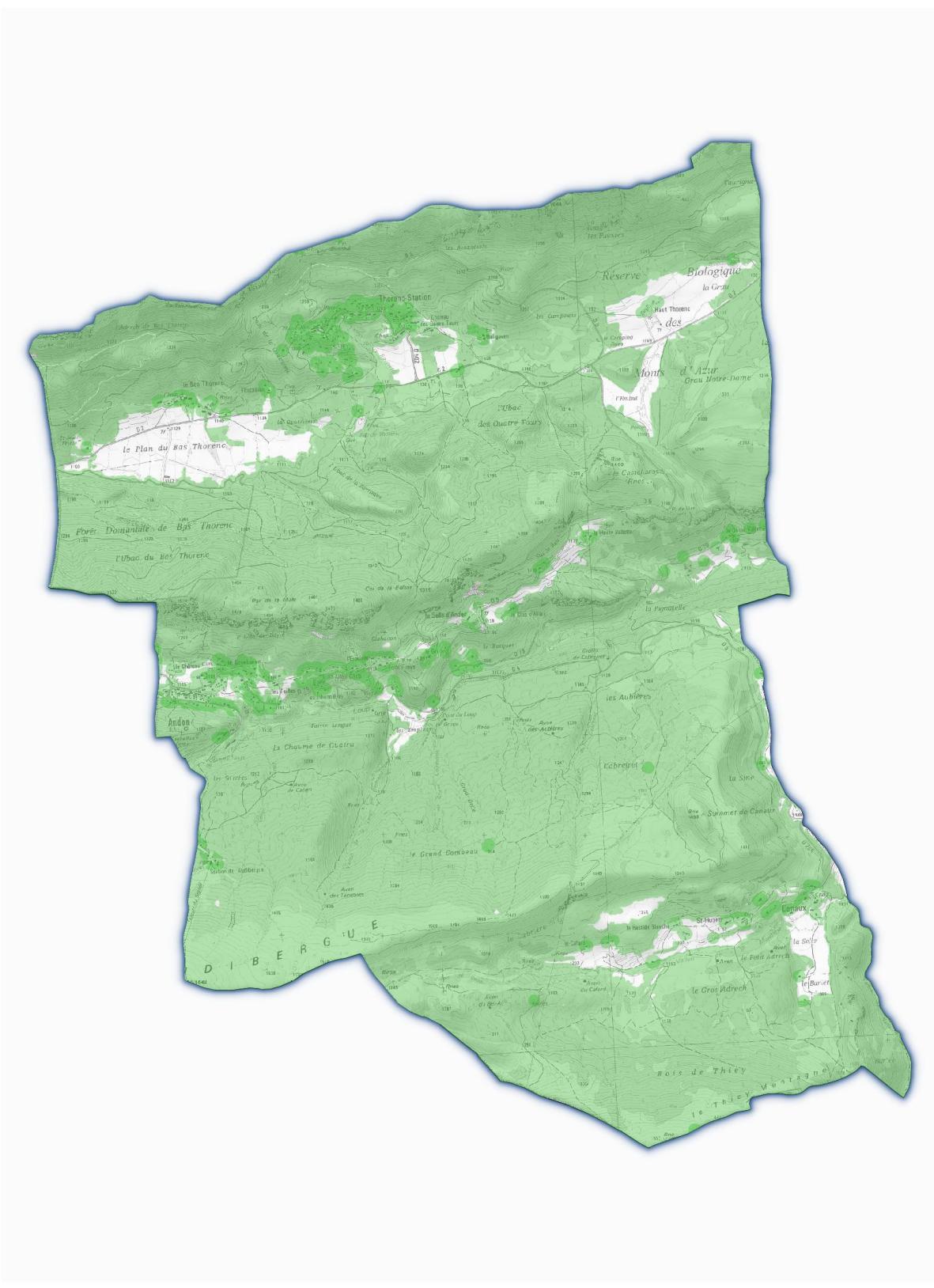
### Historique

Au cours des trente dernières années, 29 incendies ont détruit 129 hectares (cumul des zones brûlées).

La base de données Prométhée enregistre 36 incendies soit 132 hectares (ha) parcourus par des feux de forêt entre 1973 et 2014 sur le territoire communal ([www.promethee.com](http://www.promethee.com)) dont les principaux sont :

14/02/1979 : surface parcourue par le feu 20 ha  
18/09/1979 : surface parcourue par le feu 24 ha  
13/02/2002 : surface parcourue par le feu 22 ha

## Le risque feu de forêt



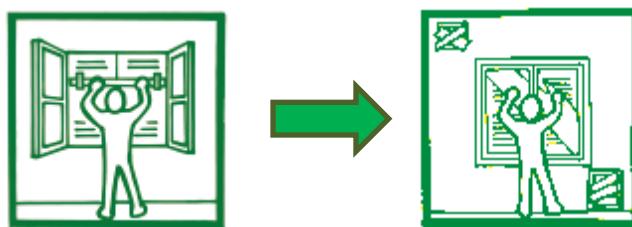
Sources : DDTM06, ONF, IGN.

Zone concernée par l'information sur les risques incendies de forêt

Echelle 1:45 000

## Consignes de sécurité

AVANT	PENDANT	APRES
Réalisez annuellement le débroussaillement conformément au Code Forestier	<b>Si vous êtes témoin d'un départ de feu :</b>  Informez les sapeurs-pompiers (18 ou 112 depuis un portable) avec calme et précision	Sortez protégé (chaussures et gants cuir, vêtements coton, chapeau)
Ne stockez pas de matières inflammables contre les bâtiments	<b>Une maison bien protégée est le meilleur abri :</b>  N'évacuez que sur ordre des autorités  Ouvrez le portail du terrain  Fermez les bouteilles de gaz (éloignez-les)  Garez les véhicules contre la maison à l'opposé de la venue du feu  Enlevez les éléments combustibles (linge, mobilier PVC, tuyaux,...)  Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres  Occultez les aérations avec des linges humides	Eteignez les foyers résiduels sans prendre de risques inutiles  Inspectez votre habitation (braises sous les tuiles,...), surveiller les reprises  Informez les services de secours d'éventuelles difficultés lorsqu'ils sont à proximité de votre habitation  En cas de sinistre, déclarez-le rapidement à votre assurance
Vérifiez l'état de la toiture, des fermetures, des portes et des Volets		
Prévoyez éventuellement les moyens de lutte (points d'eau, matériels : motopompes et tuyaux)		



## **Le risque mouvements de terrain**

### **Le phénomène**

Les mouvements de terrain sont les manifestations du déplacement gravitaire de masses de terrain déstabilisées sous l'effet de sollicitations naturelles (fonte des neiges, pluviométrie anormalement forte, séisme ...) ou anthropiques (terrassement, déboisement , exploitation de matériaux...) . Ils recouvrent des formes très diverses qui résultent de la multiplicité des mécanismes initiateurs (érosion,dissolution, déformation et rupture sous charge statique ou dynamique), eux-mêmes liés à la complexité des comportements géotechniques des matériaux sollicités et des conditions de gisement (structure géologique, géométrie des réseaux de fractures, caractéristiques des nappes aquifères...)

### **Le contexte de la commune**

La commune d'Andon présente un relief vallonné, localement accidenté, sur la majorité du territoire communal. Sa géomorphologie et sa géologie la rendent principalement sensible aux chutes de blocs, aux glissements de terrain et aux effondrements de cavités souterraines.

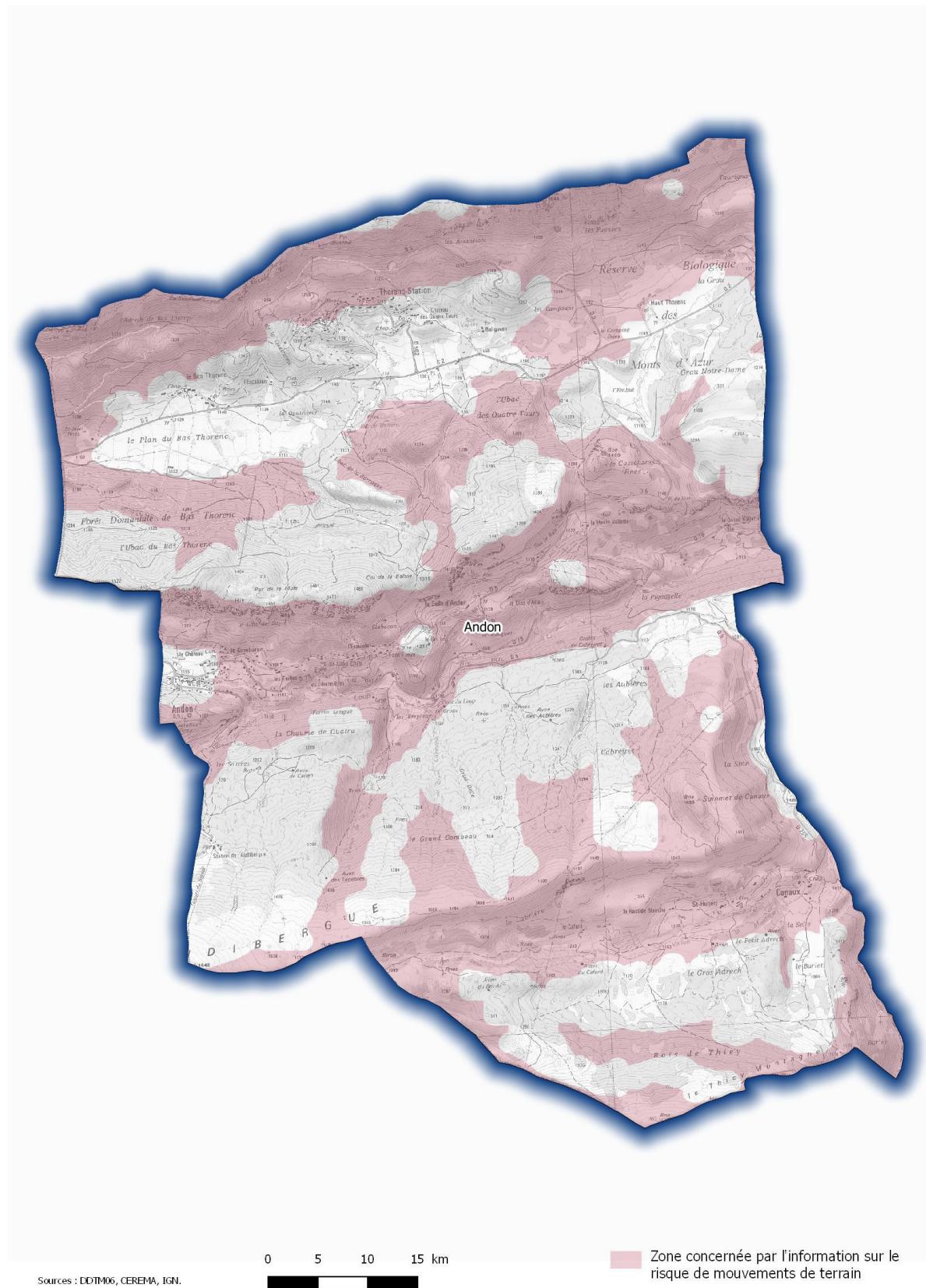
Les mouvements de terrain observés sur la commune sont de 4 types :

- Les éboulements en masse et les éboulements de blocs, phénomènes qui affectent des roches compétentes impliquant qu'une portion de roche parvenant à se détacher de la masse rocheuse et dont la cinématique est très rapide ;
- Les glissements de terrain, qui provoquent le déplacement d'une masse de terrain avec rupture au sein de la matière. La rupture se fait, soit au sein d'un même matériau soit selon un contact structural ;
- Les effondrements : ce phénomène est provoqué par l'apparition, dans le sous-sol, de cavités provenant, soit de la dissolution chimique des matériaux (gypse, calcaire, sel gemme,...), soit de galeries artificielles par écroulement de la voûte devenue trop mince. La vitesse du phénomène est rapide à très rapide les retraits-gonflements des sols argileux : mouvements lents et continus, dus à la production, par des variations de la quantité de l'eau dans certains terrains argileux, de gonflements (période humide) et de tassements (périodes sèches). Ces variations de volume se traduisent par des mouvements différentiels de terrain et se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel.

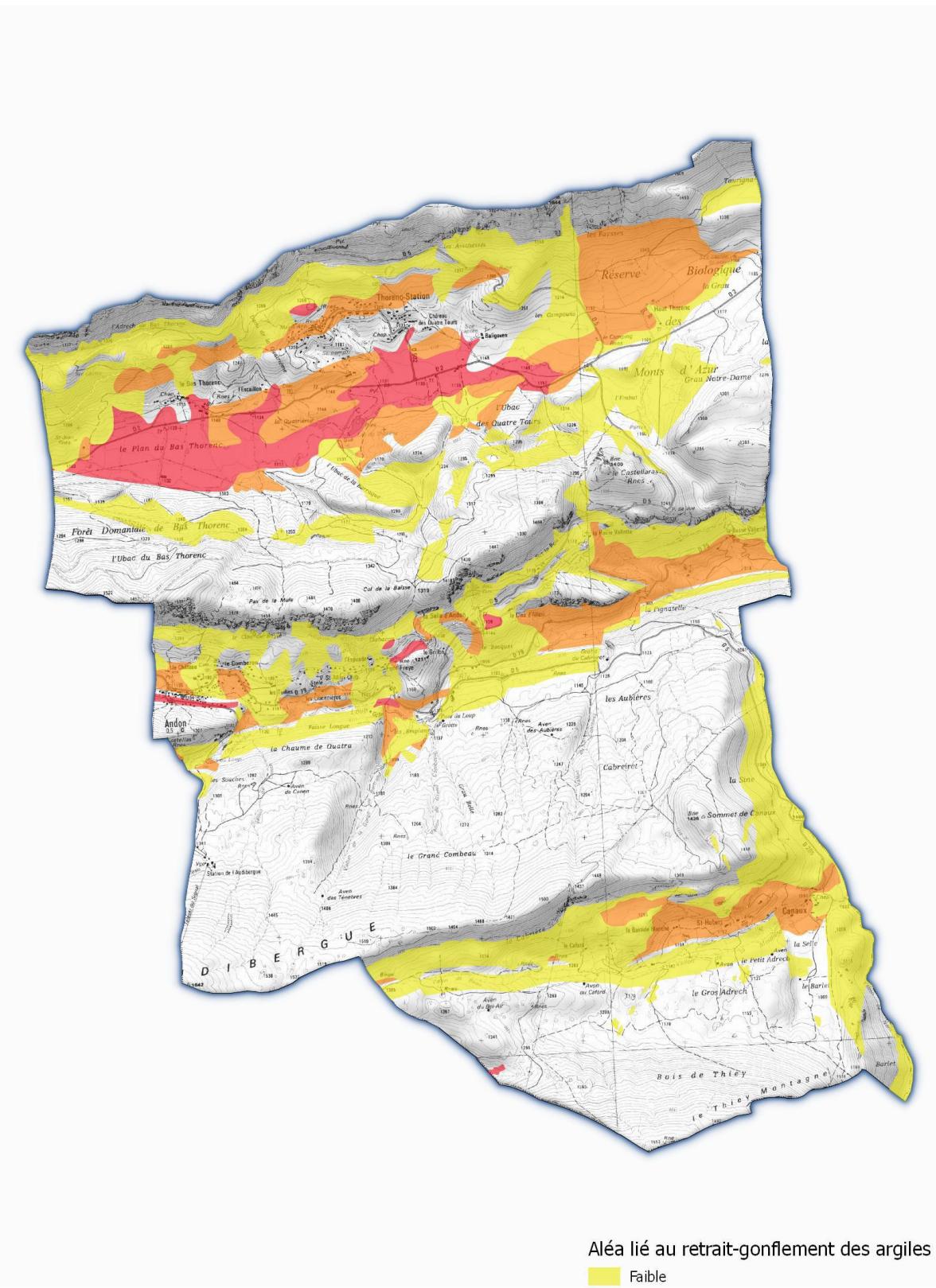
### **Historique des principaux mouvements de terrain de la commune**

26 janvier 1996 : glissement de terrain sur le versant sud de Thorenc

## Le risque mouvement de terrain



## L'aléa retrait-gonflement des argiles



Sources : DDTM06, BRGM, IGN.

Echelle 1:45 000

## Consignes de sécurité

AVANT	PENDANT	APRES
<p>Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde</p> <p>Vérifiez l'état de vos murs et de vos talus, la collecte des eaux pluviales sur votre terrain (bassin de rétention,...)</p>	<p><b><u>En cas d'éboulement :</u></b></p> <p><b>A l'extérieur :</b></p> <p>Fuyez latéralement, ne revenez pas sur vos pas</p> <p>Gagnez un point en hauteur</p> <p>N'entrez pas dans un bâtiment endommagé</p> <p><b>A l'intérieur :</b></p> <p>Abritez-vous sous un meuble solide éloigné des fenêtres</p> <p><b><u>En cas d'effondrement du sol :</u></b></p> <p><b>A l'extérieur :</b></p> <p>Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas</p> <p>Ne prenez pas l'ascenseur</p> <p><b>A l'intérieur :</b></p> <p>Eloignez-vous de la zone dangereuse</p> <p>Rejoignez un endroit sûr</p>	<p>Informez les autorités</p> <p>Coupez l'eau, le gaz et l'électricité si possible</p> <p>Ne retournez pas dans le bâtiment avant l'accord des autorités</p> <p>Après accord des autorités, évaluez les dégâts et les dangers</p>



## **Le risque sismique**

### **Le phénomène**

Le séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Il génère des vibrations importantes du sols qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

### **Le contexte de la commune**

La commune d'Andon est située dans une zone de sismicité n° 4, qualifiée de « moyenne », conformément aux dispositions des articles R563-1 à R563-8 du code de l'environnement, relatifs à la prévention du risque sismique et à celles des décrets n°2010- 1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010, entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011.

Un arrêté du 22 octobre 2010 précise ces dispositions.

Dans la zone n°4, quatre catégories de bâtiments sont définies (notamment maisons individuelles, bâtiments collectifs, établissements scolaires).

### **Historique**

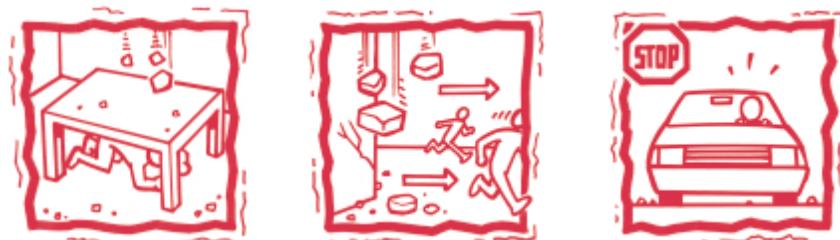
Le département des Alpes-Maritimes est particulièrement concerné par les séismes bien que les épicentres des séismes les plus ressentis ne sont pas forcément situés dans le département.

Selon la base de données nationale sur la sismicité historique SisFrance ([www.sisfrance.net](http://www.sisfrance.net)) , 7 séismes ont été ressentis à Andon depuis 1951 dont le plus important le 19 juillet 1963.

## Consignes de sécurité

Aucune méthode scientifique ne permet actuellement de prévoir de manière certaine le moment ou surviendra un séisme.

AVANT	PENDANT	APRES
<p>Construisez en tenant compte des règles parasismiques</p> <p>Repérez les points de coupure de gaz, eau et électricité</p> <p>Fixez les appareils et les meubles lourds</p> <p>Repérez un endroit pour se mettre à l'abri</p>	<p><b>A l'intérieur :</b></p> <p>Mettez-vous près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides (afin d'éviter les chutes d'objets),</p> <p>Éloignez-vous des fenêtres</p> <p><b>A l'extérieur :</b></p> <p>Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui risque de s'effondrer (ponts, corniches, toitures,...)</p> <p><b>En voiture :</b></p> <p>Arrêtez-vous si possible à distance des constructions ou de lignes électriques et ne descendez pas avant la fin des secousses</p> <p>Protégez-vous la tête avec les bras</p> <p>N'allumez pas de flamme</p>	<p><b>Méfiez-vous des répliques : il peut y avoir d'autres secousses</b></p> <p>Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble</p> <p>Vérifiez le gaz, l'eau et l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, quittez les lieux et prévenez les autorités</p> <p>Dirigez-vous vers un endroit éloigné des bâtiments et des fils électriques</p> <p>Si vous êtes bloqués sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur un objet (si possible métallique) à votre portée.</p>



## Les phénomènes météorologiques exceptionnels

Les phénomènes météo tels que les tempêtes, les chutes de neige exceptionnelle, les canicules, le grand froid peuvent représenter des risques pour la population, les biens et l'environnement.

La Commune d'Andon est concernée par ces risques comme l'ensemble du territoire national.

### Consignes en cas d'orages



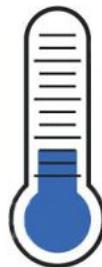
AVANT	PENDANT
Annulez les sorties en forêt	Evitez les déplacements : restez chez vous et fermez portes et volets
Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau	Mettez-vous à l'écoute de la radio locale
Informez-vous des messages météo	En cas d'obligation de déplacement, signalez votre départ et votre destination à vos proches  Soyez vigilants face aux chutes d'arbres ou d'objets divers  Ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture)  Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

## Consignes en cas de neige verglas



AVANT	PENDANT
Protégez vos canalisations d'eau contre le gel	Evitez les déplacements : restez chez vous
Mettez-vous à l'écoute de la radio locale	En cas d'obligation de déplacement, signalez votre départ et votre destination à vos proches
Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer	Respectez les déviations et consignes de circulation
Privilégiez les transports en commun	Facilitez le passage des engins de dégagement des routes
Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du Centre Régional d'Info et de Circulation Routières au 0 826 022 022	Dégagez les trottoirs devant votre propriété ou votre logement
Munissez-vous d'équipements spéciaux (chaînes)	Ne montez en aucun cas sur le toit de votre maison pour le dégager et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol

## Consignes en cas de grand froid



AVANT	PENDANT
<p>Prévoir de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou coupure électrique)</p>	<p>Pour sortir et vous déplacer, veillez à un habillement chaud et adéquat (imperméable au vent et à la neige)</p> <p>Portez la plus grande attention à l'habillement des personnes dépendantes</p> <p>Rappelez-vous que l'alcool favorise la baisse de la température corporelle en atmosphère froide</p> <p>Evitez les déplacements en voiture en cas de neige ou de verglas, sauf nécessité</p> <p>Ne surchauffez pas les logements et veillez à une aération correcte : l'intoxication au monoxyde de carbone est fréquente et peut être mortelle</p> <p>Ne sortez pas un nourrisson de moins de 3 mois en cas d'alerte météo orange, sauf nécessité absolue</p> <p>Si vous en êtes en présence d'une personne en difficulté (sans-abri), composer le 115</p>

## Consignes en cas de canicule



AVANT	PENDANT
<p>Limitez les exercices physiques afin d'éviter les risques de déshydratation ou de coup de chaleur</p> <p>Privilégiez les endroits ombragés, rafraîchissez-vous, buvez de l'eau même sans soif</p> <p>Ne buvez pas d'alcool ni de boisson trop sucrée</p>	<p>Evitez de sortir aux heures les plus chaudes (12h-17h)</p> <p>Chez vous, faites des courants d'air aux heures les moins chaudes de la journée</p> <p>Prenez des nouvelles de vos voisins, surtout s'ils vivent seuls et sont âgés</p> <p>N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider</p> <p>En cas de sensations de crampe, de faiblesse ou de fièvre, contactez le centre 15 (SAMU)</p>

## Consignes en cas de vent violent



AVANT	PENDANT
<p>Rangez tous les objets qui risquent de s'envoler</p> <p>Annulez les sorties en mer ou en forêt</p> <p>Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau</p> <p>Informez-vous des messages météo (médias)</p> <p>Pour les responsables de chantier, mettez les grues en girouette</p>	<p>Evitez les déplacements : restez chez vous</p> <p>En cas d'obligation de déplacement, signalez votre départ et votre destination à vos proches</p> <p>Respectez les déviations et consignes de circulation</p> <p>Facilitez le passage des engins de dégagement des routes</p> <p>Dégagez les trottoirs devant votre propriété ou votre logement</p> <p>Ne montez en aucun cas sur le toit de votre maison pour le dégager et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol</p>

## Rappel des consignes générales dans tous les cas

AVANT	PENDANT	APRES
<p>Prévoir :</p> <p>Une radio portable équipée de piles, une lampe de poche (piles à vérifier), une réserve d'eau potable</p> <p>Lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1<sup>ère</sup> nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent)</p> <p>S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de sauvegarde</p>	<p>Ecouter la radio France-Bleu-Azur 103.8 F.M. et radio locale, pour information de la situation</p> <p>Ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enfants sont pris en charge par leurs enseignants</p> <p>Ne pas téléphoner sauf cas de nécessité vitale, pour libérer les lignes pour les secours</p> <p>Ne fumez pas, une flamme peut provoquer un incendie ou une explosion en cas de fuite de gaz</p> <p>Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque</p>	<p>Ecouter la radio</p> <p>Evaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses</p> <p>Se mettre à la disposition des secours</p>

